

demande d'admission faite par n'importe quel Etat. En fait, la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 28 mai 1948 concernant les conditions d'admission à l'Organisation des Nations Unies<sup>19</sup>, a déclaré que pour déterminer les qualifications d'un nouveau candidat un Membre de l'Organisation doit se fonder exclusivement sur les dispositions de l'Article 4 de la Charte et non sur des considérations politiques qui leur sont étrangères. Il est clair que le Pakistan a fait état de ces problèmes et d'autres questions non pertinentes à seule fin de retarder l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies et d'augmenter ainsi la tension dans le sous-continent. Non seulement une telle tentative est juridiquement inadmissible, mais elle menace de créer pour l'avenir un précédent inopportun. C'est pourquoi le Gouvernement du Bangladesh estime qu'il n'est aucunement obligé de répondre à ces allégations dépourvues de pertinence et de fondement; il n'a pas davantage l'intention d'entamer une polémique avec le Pakistan ni d'énumérer les nombreux manquements de ce pays à ses obligations internationales envers le Bangladesh.

Sans préjudice de la position de mon gouvernement exposée ci-dessus, j'aimerais appeler votre attention sur les faits suivants :

a) Ayant une population de 75 millions d'habitants, le Bangladesh est, par ordre d'importance, le huitième Etat du monde. Le Gouvernement du Bangladesh, que dirige le premier ministre cheikh Mujibur Rahman, a été élu au scrutin démocratique et exerce son autorité incontestée sur tout le pays;

b) Il n'y a pas un seul soldat étranger sur le sol du Bangladesh;

c) Plus de 85 pays, dont 4 sont membres permanents du Conseil de sécurité, ont pleinement reconnu le Bangladesh sur le plan diplomatique. Le Bangladesh a établi des relations diplomatiques, commerciales et culturelles et a conclu des traités et des accords avec nombre d'entre eux. La population des pays qui ont reconnu le Bangladesh est d'environ 2,4 milliards de personnes sur une population mondiale atteignant au total environ 3,6 milliards de personnes;

d) Le Bangladesh a déjà été admis comme membre de plein droit de plusieurs organisations internationales apparentées à l'ONU, y compris l'OMS, l'OIT, le FMI et la BIRD, avec l'appui d'une majorité écrasante des Etats membres. L'admission du Bangladesh à ces orga-

<sup>19</sup> Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Art. 4) avis consultatif : C.I.J. Recueil 1948, p. 57.

nisations internationales indique non seulement que le Gouvernement du Bangladesh est prêt à jouer le rôle auquel il a droit dans les divers domaines de coopération internationale, mais aussi que la communauté mondiale est convaincue qu'il est disposé et apte à le faire en tant qu'Etat souverain et indépendant;

e) En demandant à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement du Bangladesh a solennellement affirmé son intention d'accepter toutes les obligations qui découlent de la Charte des Nations Unies;

f) Le Gouvernement du Bangladesh a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et les biens de toutes les minorités ethniques et linguistiques et a pleinement coopéré à ce sujet avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, tels que le Comité international de la Croix-Rouge.

Cela étant, toute tentative visant à faire obstacle à l'admission du Bangladesh ou à lui dénier la qualité de membre constitue une violation du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Dans le contexte des événements récents qui se sont produits dans le sous-continent et qui marquent le souci d'établir une paix juste et durable, une telle tentative doit être considérée comme un pas en arrière.

Conformément à sa politique qui consiste à établir des relations pacifiques et amicales avec tous les pays, le Bangladesh continuera à s'acquitter de ses obligations internationales et est prêt à régler toutes les questions qu'il lui reste à résoudre avec le Pakistan sur la base de l'égalité souveraine des Etats, de la dignité nationale, du respect de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. C'est le Pakistan qui refuse d'accepter ces principes fondamentaux qui régissent les relations entre Etats et qui fait obstacle à la promotion de la paix dans le sous-continent par son refus d'accepter la réalité du Bangladesh.

Dans le souci plus général de réaliser pleinement les objectifs de la Charte et de servir la cause de la paix et de la stabilité dans le sous-continent, mon gouvernement espère sincèrement que le Conseil de sécurité s'opposera aux manœuvres injustifiées du Pakistan et se prononcera rapidement et favorablement sur la demande d'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) S. A. KARIM

## DOCUMENT S/10775

### Guinée, Somalie et Soudan : amendement au document S/10771

[Original : anglais]  
[25 août 1972]

*A la fin du dispositif, ajouter le passage suivant :*

sous réserve de l'application immédiate des dispositions des Conventions de Genève de 1949 relatives à la libération et au rapatriement des prisonniers de guerre et internés civils mentionnées dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.